

Jean NELIS
Rue Hotteux,1
B-4877 OLNÉ

**Au Président et
aux Membres de
L'ASBL MORGAN
OWNERS GROUP
BELGIUM VZW**

Olné, le 21 mars 2023

Cher Président,
Chers Membres,

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur les comptes de l'année 2022 de l'ASBL – VZW « MORGAN OWNERS GROUP BELGIUM ». L'exercice comptable a débuté le 1^o janvier 2022 et s'est clôturé le 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels font état d'un total de bilan de 30.171,16 € et d'une perte d'exercice de - 2.050,21 €.

L'actif est composé d'un stock REGALIA pour un montant de 5.024,40 € et de valeurs disponibles (comptes épargne, vue et caisse) pour un total de 25.147,16 €.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 12.171,16 € en ce compris l'affectation du résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les dettes s'élèvent à 18.000,00 € et sont exclusivement constituées d'avances de membres pour le voyage « Auvergne 2023 ».

Il en résulte que le montant du disponible inclus dans les fonds propres de l'ASBL s'élève à 7.147,16 €.

Le compte de résultats qui se solde par une perte de 2.050,21 € fait état de :

- Recettes d'exploitation pour 6.386,26 € qui proviennent des cotisations, des ventes Regalia et de la participation à l'assemblée générale de 2022.
- Dépenses de fonctionnement pour un total de 8.436,47 €.

Vous trouverez en annexe le compte de résultat relatif aux activités de l'ASBL (excluant les montants liés aux rallyes internationaux) pour les quatre dernières années. J'attire votre attention sur le fait que sur la période 2020-2022, l'ASBL a accusé un déficit cumulé de 8.585,77 €.

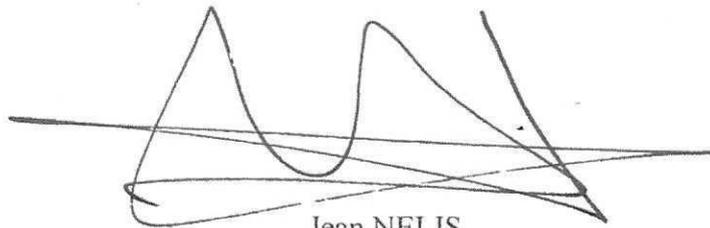
A l'analyse de ces comptes de résultat, je constate que les cotisations de membres pour la même période s'élèvent à 19.035,00 € alors que le coût de la revue, des frais postaux et des cartes de membres s'élèvent à 20.771,18 €. Les frais de fonctionnement de l'ASBL ne sont donc pas couverts par les recettes et il en résulte un déficit récurrent. Celui-ci consomme annuellement le solde disponible net dont dispose l'ASBL qui, je vous le rappelle, s'élevait au 31/12/2022 à 7.147,16 €. Il y a lieu de prendre des dispositions pour redresser cette situation.

Lors des travaux de contrôle, j'ai obtenu toutes les informations demandées et ai pu constater la validité des écritures en regard des pièces justificatives.

Aussi, au terme de mes travaux de contrôle, je suis en mesure d'attester que les comptes présentés pour l'année clôturée le 31 décembre 2022 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ASBL – VZW « MORGAN OWNERS GROUP BELGIUM ».

Je tiens à souligner la qualité et la rigueur du travail effectué par le Trésorier, Monsieur Johan Van den Heuvel, et l'en remercier.

Je vous adresse, cher Président, chers Membres, mes salutations cordiales.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Jean NELIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexander Vermeulen'.

Alexander
Vermeulen